

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 1 pouvoir

Date de convocation 29 novembre 2024
Date de publication 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Mickaël VAIRELLES.**

Représenté : **Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir à Mélanie SIGNORY.**

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 04_05122024

N°04 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE L'HOTEL DE VILLE

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Le rapporteur rappelle que lors du conseil municipal du 7 novembre 2023 il avait été présenté et approuvé le projet de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville pour un montant de 601 692.00 HT soit 661 861.20 € TTC.

Depuis, il a été réalisé, à la demande des potentiels financeurs, une étude thermique permettant de mesurer l'efficacité énergétique du bâtiment avant et après travaux. Afin d'obtenir un gain énergétique significatif (51 % de gain énergétique), il a été ajouté la restauration des planchers en comble ainsi que leur isolation et le changement de radiateurs.

Ce projet inclus désormais :

- La rénovation thermique de l'Hôtel de Ville : le changement des menuiseries extérieures (portes, fenêtres et volets), le doublage, par l'intérieur, des murs extérieurs et l'isolation des plafonds, la restauration des planchers en comble ainsi que leur isolation, la réfection globale de la distribution du chauffage (y compris le changement de radiateurs) et la pose de VMC.

Afin de tenir compte de l'évolution des prix et des travaux supplémentaires, le coût des travaux, en phase Avant-Projet Définitif, a été réévalué comme suit :

ESTIMATION TOUS CORPS D'ETAT

RECAPITULATIF	Rénovation thermique de l'hôtel de ville de Bar-sur-Aube
LOT 01 / MACONNERIE – TAILLE DE PIERRE	0.00 €
LOT 02 / CHARPENTE	65 020.00 €
LOT 03 / COUVERTURE	0.00 €
LOT 04 / MENUISERIE EXTERIEURE – SERRURERIE	330 000.00 €
LOT 05 / MENUISERIE INTERIEURE	0.00 €
LOT 06 / PLATRERIE – CLOISONS – PLAFOND – ISOLATION	230 000.00 €
LOT 07 / ELECTRICITE – LUSTRERIE	0.00 €
LOT 08 / CHAUFFAGE VMC	106 500.00 €
LOT 09 / PEINTURE – REVETEMENT MURAL	0.00 €
LOT 10 / ASCENSEUR	0.00 €
TOTAL TRAVAUX HORS TAXES	731 520.00 €
Honoraires architecte et bureau d'études 7%	51 206.40 €
Bureaux d'études 2%	14 630.40 €
Honoraires coordonnateurs SPS 1%	7 315.20 €
Honoraires bureau de contrôle 1,2%	8 778.24 €
TOTAL HORS TAXES	798 819.84 €
TVA 10%	79 881.98 €
TOTAL TTC	878 701.82 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Rénovation globale intérieure pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville :
 - o Coût de l'opération : 878 701.82 € TTC
 - o Base subventionnable : 798 819.84 € HT
 - o Subvention :
 - Etat (30%) : 239 645.95 €
 - Région : 90 000.00 €
 - o Autofinancement : 549 055.97 €

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 26 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté ci-dessus de la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

F. I.



....., secrétaire de séance

Requenaud